

2^e engagement

Faire de Noisy-le-Grand une “ ville nature ”

275 hectares

C'est la superficie du Bois Saint-Martin. Un patrimoine naturel incomparable que nous voulons rendre aux Noiséens !

2008

L'ouverture de La Pergola, en juin, pour retrouver “ l'esprit guinguette ” de nos bords de Marne.

Nous nous engageons à “ porter ” deux grands projets : la valorisation des bords de Marne et l'aménagement du Bois Saint-Martin.

■ Promouvoir les bords de Marne et en faire un lieu privilégié de promenade et de loisirs

- Un schéma d'aménagement des bords de Marne sera élaboré, avec le soutien du Conseil régional.
- La guinguette La Pergola ouvrira dès juin 2008.
- Un port de plaisance de 120 emplacements accueillera les plaisanciers.
- Des aménagements favoriseront les loisirs : location de pédalos, de barques, de vélos, de “ Rosalies ”...
- L'élargissement du chemin de promenade sur la rive favorisera la circulation piétonne, à vélo, en patins ou à cheval.
- Deux passerelles permettront l'accès au parc départemental de la Haute-Ile, vaste zone écologique de 65 hectares, côté Neuilly-sur-Marne.
- Des parkings paysagés seront créés à proximité de la Marne.
- Le cours de la Marnette sera restauré en partie.
- L'éclairage, le paysagement et le fleurissement embelliront encore les lieux de promenade.



Ouvrir le Bois Saint-Martin au public dans le respect du milieu naturel.

■ Aménager, préserver et ouvrir le Bois Saint-Martin au public

La Ville et la Région feront l'acquisition des 275 hectares du Bois Saint-Martin pour assurer ensemble la préservation de son biotope et la mise en œuvre d'une gestion forestière écologique respectueuse de la faune et de la flore.

- Cet espace exceptionnel sera valorisé et entretenu par l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France.
- Le Bois Saint-Martin sera ouvert partiellement au public dans le strict respect des zones naturelles, de la protection et de la mise en valeur du biotope.
- Les bâtiments existants seront requalifiés au profit d'activités associatives et de loisirs :
 - maison de la découverte de la nature et de la forêt ;
 - aménagement de lieux de détente et de loisirs (ferme pédagogique, poney club, club hippique, parcours accrobranche, parcours santé...).

Ces actions permettront le développement d'activités liées à la découverte du milieu naturel, de la flore et de la faune.



Les bords de Marne, un lieu privilégié de promenade et de loisirs pour tous les Noiséens.

